



## Pension alimentaire dois je la payer?

Par **MOI04\_old**, le **11/09/2007** à **12:56**

bonjour j'ai un fils de 2 an mon ex compagne avec qui je n'etais pas marié a demandé que je paye une pension alimentaire mais elle ne me mene jamais le petit je ne le vois ni les week end ni la semaine ... le petit appel son nouveau copagnon papa et moi c'est a peine si il me calcul quand on se croise dans la rue quand je v chez des amis qui habitent a coté... d'autant plus que j'ai 600 € de charges par mois a sortir sans la pension alimentaire car j'ai fais un credit voiture car j'ai vendu l'ancienne voiture car mon ex a fait un credit de 2000€ a ses parents pour acheter des meubles m'a mis plus tard dehors a tout gardé et me dis que c'est a moi de lui payé et vu que son pere m'a menacé avec un tournevis alors que j'avais ma chienne de 2 mois dans les bras et me menac" de revenir au fusil si je ne payais pas j'ai du vendre ma voiture pour lui donné des sous ... j'ai un credit locapass pr ma caution j'ai un loyer de 420 € par mois sans aide, je suis interimaire et mon salaire est maigre ca fait 4 mois et j'ai touché 780€ 1250€ 718€ et 314€ mon amie est au chômage elle touche 535€ elle son coapgnon touche 1700€/mois et elle (mon ex) est interimaire mais travail tjs dans la meme boite et a un salaire tout les mois envrion un 20h ... + les sous qu'elle gagne quand elle est appelé au pompier... rndojs-je quand meme versé une pension?rnrnMerci d'avance

Par **ly31**, le **12/09/2007** à **13:36**

Bonjour,rnrnJe pense que vous avez du reconnaitre vos fils et que Monsieur le Juge, est intervenu pour fixer le montant de la pension alimentaire, ainsi que les modalités de garde de l'enfantrnrnIl est de toute évidence que, dans ces cas vous êtes tenu de respecter le paiement de la pension alimentaire !rnrnCependant, si vous pensez que le montant mensuel de la pension est trop élevé, vous pouvez faire appel à Monsieur le Juge, et lui faire part de tous vos commentaires concernant votre ex compagnerrnrnJe vous souhaite bon couragerrnrnly31

Par **MOI04\_old**, le **12/09/2007 à 13:51**

oui je sais mais vu que le jugement disait que j'avais un droit de garde 1 week sur 2 et une semaine sur deux pendant les vacances et que je ne l'ai pas car elle ne me le mene pas dois je vraiment payé si je n'ai pas de retour de sa part...

Par **ly31**, le **12/09/2007 à 16:47**

Bonjour,rnrnJe comprends tout a fait votre position, mais c'est en principe à la personne qui n'a pas la garde d'aller chercher l'enfant ou les enfantsrnrnSi, toutefois vous décidez de ne plus verser de pension alimentaire, vous risquez d'être poursuivit en justice par votre ex compagnerrnCependant, vous pouvez toujours faire appel au JAF si votre ex compagne n'est pas d'accord de vous laisser votre fils aux périodes convenuesrnrnJe rappelle malgré tout que la pension alimentaire est versée pour l'entretien de l'enfant et non pour votre ex compagnerrnJe reste en cas de besoin à votre entière dispositonrnrnly31